

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames LEAL Séverine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey.

Procuration : Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis.

Convocation et affichage : 20/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : RENOVATION DE VOIES COMMUNALES - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'ETAT

Monsieur le Maire présente le projet de réfection des Chemin de la Fontaine, de la Fontaine et du Plantier. En effet, afin de sécuriser ces voiries, il est nécessaire de réaliser des travaux de scarification, mise au profil de forme, imprégnation et pose d'un revêtement de type bicouche et enrobé.

Le coût de cette opération est estimé à 22 537,22 € HT.

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet de subventions auprès :

- Du Département des Alpes de Haute Provence, au titre du FODAC 2025, à hauteur de 55% pour une subvention limitée à 16654 € ;
- De l'Etat au titre de la DETR 2025 ;
- L'autofinancement de la Commune devant représenter au minimum 30 %.

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en €
Rénovation des voies communales	22 537,22	Conseil Départemental	55%	12 395,47
		Etat	15%	3 380,58
		Autofinancement	30 %	6 761,17
Total	22 537,22	Total	100 %	22 537,22

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation du projet de rénovation des voies communales ;
- Approuve le plan de financement suivant :

Conseil Départemental :	12 395,47 €
Etat :	3 380,58 €
Commune :	6 761,17 €
Total :	22 537,22 € HT
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental ;
- Sollicite une subvention de l'Etat ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
BEVONS le 26 mars 2025

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire,
Patrick SCOTTI